

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2013

5800 rue Saint-Denis, Montréal salle 12.042 et en webdiffusion

Participant-es	Lieu	Fonction
Jessyka Beaudoin	Montréal	Candidate au CA
Julie Collin	Webdiffusion	Vice-présidente académique
Clément Fortin	Montréal	Candidat et membre du comité de concertation
Pierre-Luc Gagné	Montréal	membre du comité de concertation
Patricia Julien	Montréal	Présidente
Hugo Latour	Webdiffusion	membre du comité de concertation
Simon Marchand	Montréal	Candidat au CA
Jean-François Martel	Webdiffusion	Candidat et membre du comité de concertation
Synthia Ngoma	Montréal	Candidate au CA
Julie St-Onge	Webdiffusion	Membre
Gilles Jr. Verreault	Montréal	Candidat au CA
Symphorien Wanko	Webdiffusion	Membre
Alex Bourdon-Charest	Montréal	Non-membre Président d'assemblée et d'élection

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum et du droit de présence;
2. Constatation de la régularité de la convocation;
3. Présentation des membres présents;
4. Présentation de la présidence et du secrétariat d'assemblée;
5. Présentation des procédures d'assemblée;
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
7. Mise à jour sur les états financiers;
8. Ratification des lettres patentes supplémentaires;
9. Ratification des changements aux règlements généraux et politiques;
10. Élection pour les postes vacants au conseil d'administration:
 - 10.1 Présentation du président d'élection et du secrétaire d'élection;
 - 10.2 Rapport verbal du président d'élection;
 - 10.3 Nomination de scrutateurs;
 - 10.4 Présentation des candidats et période de questions;
 - 10.5 Vote par scrutin secret;
11. Élection pour les postes vacants au comité de concertation:
 - 11.1 Présentation du président d'élection et du secrétaire d'élection;
 - 11.2 Rapport verbal du président d'élection;
 - 11.3 Nomination de scrutateurs;
 - 11.4 Présentation des candidats et période de questions;
 - 11.5 Vote par scrutin secret;
- 12.0 Période de questions;
- 13.0 Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum et du droit de présence

Résolution AGE-130619-01

Que l'assemblée soit ouverte à 18h11 et que le quorum soit constaté.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Synthia Ngoma

Adopté à l'unanimité.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Extrait des règlements généraux : 2.1 Un avis de convocation doit être envoyé par courriel à tous les membres dans un délai minimal de quinze (15) jours avant la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire.

Patricia réfère à l'avis de convocation acheminé via le bulletin des membres le 1^{er} mai 2013.

Résolution AGE-130619-02

Que la régularité de la convocation soit constatée.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Clément Fortin

Adopté à l'unanimité.

3. Présentation des membres présents

Les membres se présentent à tour de rôle.

4. Présentation de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Patricia Julien présente Alex Bourdon-Charest qui agira à titre de président d'assemblée et d'élection ainsi que Synthia Ngoma qui sera secrétaire d'assemblée.

5. Présentation des procédures d'assemblée

Alex Bourdon-Charest présente les procédures d'assemblée.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGE-130619-03

Que l'ordre du jour soit adopté.

Proposé par Jessika Beaudoin.

Appuyé par Julie Collin.

Adopté à l'unanimité.

7. Mise à jour sur les états financiers

Gilles Jr. Verreault présente une mise à jour du dossier de la vérification financière. Il mentionne qu'il y a des retards car les vérificateurs ont décidé unilatéralement que notre dossier n'était pas prioritaire du fait que nous sommes un OSBL et d'en retarder la vérification puisqu'ils ont reçu de nombreuses demandes concernant le dossier des garderies privées. La vérification devrait être prête pour le mois de septembre 2013.

Gilles a constaté qu'il y a une baisse des cotisations qui serait dû à une baisse des inscriptions, peut-être au profit de l'Université Laval.

Voici les événements qui ont marqué l'état des finances :

- Des frais juridiques engagés lors des poursuites judiciaires reçues;
- Le budget concernant le sommet de l'éducation a été respecté;
- Diminution des revenus reliés à la baisse d'inscription.

Projet de la Trésorerie:

- Gilles suggère d'aller en appel d'offre pour un nouveau bureau de vérification comptable en raison des délais excessifs du vérificateur actuel.
- Informatiser le système de trésorerie par la création d'une interface web. Tout le monde utiliserait le même logiciel. Il sera possible aussi d'implanter un système de gestion documentaire afin de faciliter l'archivage de documents importants, telles que les factures.
- Élaborer un manuel de trésorerie pour faciliter la transmission des connaissances lors d'un changement d' élu.
- Revoir les placements de l'AÉTÉLUQ car ils sont peu rentables.

8. Ratification des lettres patentes supplémentaires

Extrait des règlements généraux 8.1.3 Modification aux lettres patentes : En Assemblée générale extraordinaire, les modifications doivent être adoptées aux deux tiers (2/3) des voix des membres présents et une résolution doit être prise pour autoriser les personnes administratrices à demander des lettres patentes supplémentaires.

Patricia Julien présente le dossier des lettres patentes supplémentaires.

- Le siège social est établi dans la ville de Montréal, dans la province de Québec à l'adresse déterminée par le Conseil d'administration, soit au 5800, rue Saint-Denis, Bureau 1105, Montréal (Québec) H2S 3L5.
- À des fins purement sociales, et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, l'Association poursuit les buts suivants :
 - a) Regrouper l'ensemble des étudiant-es de la Télé-Université;
 - b) Coordonner les actions et les revendications des étudiant-es;
 - c) Défendre les droits, promouvoir les intérêts et favoriser l'amélioration des conditions d'études par l'éducation, l'information, la conscientisation et la mobilisation des étudiant-es ;
 - d) Représenter les membres sur les questions concernant notamment l'enseignement, la pédagogie et les services administratifs dispensés par la TELUQ;
 - e) Favoriser l'implication des étudiant-es dans la vie universitaire;
 - f) Organiser et favoriser la participation à des activités éducatives, sociales, culturelles, citoyennes et sportives;
 - g) Offrir des services aux membres contribuant à faciliter leur cheminement académique;
 - h) Défendre l'accessibilité à l'éducation et à la formation à distance.
- Le conseil d'administration est composé de **cinq** (5) administrateurs. Les membres peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la personne morale en conformité avec la **Politique de suspension et de destitution**. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution et préciser la principale faute qu'on lui reproche.

Résolution AGE-130619-04

Que les lettres patentes supplémentaires soient ratifiées.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Gilles Jr. Verreault

Adopté à l'unanimité.

Résolution AGE-130619-05

Que le conseil d'administration soit mandaté par l'Assemblée générale pour faire la demande de lettres patentes supplémentaires auprès du Registraire des entreprises.

Proposé par Patricia Julien

Appuyé par Simon Marchand

Adopté à l'unanimité.

9. Ratification des changements aux règlements généraux et politiques

Extrait des règlements généraux :

9.1.5 Ratification par l'Assemblée générale

Les règlements sont ratifiés en Assemblée à la majorité absolue (50% + 1) à l'exception des dispositions suivantes qui doivent l'être au deux tiers (2/3) des voix des membres réunis en Assemblée :

- c) Changer la localité du siège social;

Patricia Julien présente les changements aux règlements généraux et à la politique d'allocation et de remboursement des dépenses.

Résolution AGE-130619-06 (2/3 des votes requis)

Que la modification apportée à l'article 1.3 soit ratifiée.

Proposé par Pierre-Luc Gagné.

Appuyé par Jessika Beaudoin.

Adopté à l'unanimité.

Hugo Latour fait la présentation des autres modifications aux règlements généraux. Il mentionne notamment certaines modifications sont faites dans le but de réduire certaines iniquités au niveau de la rémunération et en raison de la mise en place de nouvelles structures soit la création de 2 postes de coordination dans le comité de concertation. Une enveloppe budgétaire de 1000\$ par année est aussi prévue pour le comité de concertation.

Résolution AGE-130619-07 (50% +1 des votes requis)

Que les modifications apportées aux articles 4.1, 4.1.2, 4.1.10, 4.1.11, 4.1.15, 4.2.1, 4.2.2 des règlements généraux soient ratifiées.

Proposé par Hugo Latour.

Appuyé par Clément Fortin

Adopté à l'unanimité.

Patricia Julien présente les modifications proposées à la politique d'allocation et de remboursement des dépenses.

La majorité des changements étaient déjà prévus lors de l'AGA du mois de janvier 2013 sauf quelques modifications au niveau de l'allocation soit une indexation de 5\$ par semaine à chaque année et un plafond supplémentaire de 500\$ par année. De plus, des changements ont été apportés au niveau du report d'heure et du temps de transport.

Résolution AGE-130619-08

Que les modifications apportées aux articles 1.1, 1.3, 1.4, 1.6, 2.1, 2.1.1, 2.1.2, 2.2, 3.2, 4.1, 10.5 de la politique d'allocation et de remboursement des dépenses soient ratifiées.

Proposé par Jean-François Martel.

Appuyé par Clément Fortin.

Adopté à l'unanimité.

10. Élection pour les postes vacants au conseil d'administration

10.1 Présentation du président d'élection et du secrétaire d'élection

Conformément aux résolutions CA-130515-15 et CA-130515-16, la présidence d'élections est assurée par Alex Bourdon-Charest et le secrétariat d'élections est assuré par Jean-François Grenier.

10.2 Rapport verbal du président d'élection

Alex Bourdon-Charest, président d'élections, présente son rapport. Il trouve que le taux de participation est faible mais que tout s'est bien passé dans le processus actuel.

10.3 Nomination de scrutateurs

Résolution AGE-130619-09

Que Patricia Julien et Pierre-Luc Gagné agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.

Proposé par Julie Collin

Appuyé par Clément Fortin

Adopté à l'unanimité.

10.4 Présentation des candidats et période de questions

Les candidats se présentent à tour de rôle : Jessyka Beaudoin, Simon Marchand, Gilles Jr. Verreault et Synthia Ngoma pour le conseil d'administration.

10.5 Vote par scrutin secret

Alex Bourdon-Charest annonce les résultats des élections au conseil d'administration :

Résolution AGE-130619-10

Que Simon Marchand, Synthia Ngoma et Gilles Jr. Verreault soient déclaré-es élu-es comme membres du conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Proposé par Patricia Julien.

Appuyé par Jean-François Martel.

Adopté à l'unanimité.

11. Élection pour les postes vacants au comité de concertation

11.1 Présentation du président d'élection et du secrétaire d'élection

Conformément aux résolutions *CA-130515-15* et *CA-130515-16*, la présidence d'élections est assurée par Alex Bourdon-Charest et le secrétariat d'élections est assuré par Jean-François Grenier.

11.2 Rapport verbal du président d'élection

Alex Bourdon-Charest, président d'élections, présente son rapport : « Les procédures d'élection sont bien respectées. Tous les critères ont été respectés. Cette élection convient à mes exigences et aux normes établies. »

11.3 Nomination de scrutateurs

Résolution AGE-130619-11

Que Patricia Julien et Pierre-Luc Gagné agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.

Proposé par Julie Collin

Appuyé par Clément Fortin

Adopté à l'unanimité.

11.4 Présentation des candidats et période de questions

Clément Fortin, Jean-François Martel se présentent. Jessie Martin a motivé son absence (problème de gardienne).

11.5 Vote par scrutin secret

Résolution AGE-130619-12

Que Clément Fortin, Jean-François Martel et Jessy Martin soient déclaré-es élu-es comme membres du comité de concertation pour un mandat d'un an.

Proposé par Julie Collin

Appuyé par Simon Marchand

Adopté à l'unanimité.

12.0 Période de questions

Simon Marchand s'informe sur les possibilités que Jessyka Beaudoin soit nommée ou élue sur un des postes vacants du comité de concertation.

Le président d'élection l'informe que cela n'est pas prévu dans la politique électorale mais qu'une nomination pourrait être faite par le conseil d'administration.

13.0 Levée de l'assemblée

Résolution AGE-130619-13

Que l'assemblée soit levée à 20h10.

Proposé par Clément Fortin

Appuyé par Pierre-Luc Gagné

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire d'assemblée

Synthia Ngoma

Présidente du conseil d'administration

Patricia Julien